

Lettre d'information

→ FISCALITÉ

2018 LE SAVIEZ-VOUS ?

D'importants changements dans la fiscalité des personnes physiques rentrent en application au 1er janvier 2018. A ce titre, des ajustements et optimisations peuvent être envisagés avant le 31 décembre 2017.

➤ Epargne retraite

2018 est l'année de la mise en place du prélèvement à la source. Cette année constituera une année « blanche ».

En ce sens, les cotisations à certains régimes ne seront pas déductibles pendant cette période telles celles versées dans le cadre du PERP ou des contrats Madelin.

Dans certains cas, il est donc préconisé de compléter et renforcer vos contrats avant la fin de cette année !

Toutefois il faudra tenir compte des amendements de dernière minute sur ce sujet pour déterminer son choix dans le cadre de la finalisation de la loi de finances.

➤ Impôt Sur la Fortune

Supprimé pour l'an prochain, il est remplacé par l'IFI ou Impôt sur la Fortune Immobilière dont le régime serait fixé aux nouveaux articles 964 à 983 du CGI.

La loi de finances prévoit la suppression des réductions d'impôt dans le cadre des investissements dans les sociétés nouvelles, FCPI et FIP, sauf si les versements ont lieu avant le 31 décembre 2017. Il est donc encore temps de prendre ses décisions.

➤ Comment exonérer de l'IFI les actifs immobiliers en assurance vie ?

Seraient soumis à ce nouvel IFI les contribuables dont le patrimoine immobilier non affecté à une activité professionnelle est supérieur à 1,3 million d'euros : les autres biens seraient exclus de l'assiette.

Entrent dans l'assiette taxable les actifs immobiliers détenus sur un contrat d'assurance-vie rachetable (SCI, SCPI et OPCV notamment – paragraphe 38 de l'article 12 du projet de loi).

Se pose la question de savoir comment exonérer du futur impôt sur la fortune immobilière (IFI) les actifs immobiliers détenus au travers d'un contrat d'assurance vie.

Notre solution : Héberger ces actifs sur un contrat non rachetable.

En effet, s'agissant d'un capital différé sans contre-assurance en cas de décès, le contrat ne présente pas de valeur de rachat et à ce titre n'est pas soumis à l'IFI (pour les primes versées avant 70 ans - cf. Article 885 F du CGI).

CALENDRIER FISCAL

» Mai 2018

Déclaration des revenus de 2017. Cette déclaration permettra le calcul du futur taux de prélèvement à la source.

» Août 2018

Réception de l'avis d'imposition. Le contribuable connaît le taux de prélèvement à la source qui lui sera appliqué en 2019. Il peut soit le conserver, soit opter pour un taux neutre d'imposition par défaut, soit opter pour un taux différencié entre époux.

» Septembre 2018

Paiement du solde de l'impôt sur le revenu 2017 figurant sur l'avis d'imposition reçu en août.

» Octobre 2018

Le taux de prélèvement à la source est transmis à l'organisme qui sera chargé de le prélever (employeur, caisse de retraite, administration...).

PERP & PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'Assemblée Nationale a adopté le mardi 5 décembre un amendement à l'article 9 du projet de loi de finance rectificative pour 2017 relatif à la mise en œuvre du prélèvement à la source au 1er janvier 2019.



Cet amendement concerne les primes versées au titre de certains régimes d'épargne retraite facultatifs tels le PERP, PREFON... afin d'éviter que les contribuables suspendent ou réduisent en 2018 leurs versements sur ce type de contrats pour les reprendre ou les augmenter en 2019.

L'objectif recherché par le législateur est d'éviter en 2018 une baisse d'encaissement sur lesdits régimes, que l'entrée en vigueur du PAS pourrait générer.

Ainsi, pour l'imposition des revenus 2019, le montant des cotisations pris en compte serait égal à la moyenne des primes versées en 2018 et 2019 si les deux conditions suivantes sont vérifiées :

➤ Les versements de 2017 sont supérieurs à ceux effectués en 2018

➤ et les versements de 2019 sont supérieurs à ceux de 2018.

Avec cet amendement, les détenteurs de PERP et produits similaires ont un intérêt à maintenir leurs versements en 2018 ce qui leur permettra en outre d'atteindre l'objectif de complément en vue de la retraite qu'ils se sont fixé à la souscription d'un tel contrat.

Il est à noter que cet amendement ne vise pas les contrats Madelin Retraite pour lesquels les adhérents ont l'obligation de verser chaque année, une cotisation comprise dans une fourchette de 1 à 15 fois l'engagement de versement minimal annuel.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne s'agit que d'un projet de loi qui est susceptible de faire l'objet de différents amendements et échanges entre l'Assemblée nationale et le Sénat avant adoption définitive.

Par MMA
Expertise Patrimoine

POINT MARCHÉ

En cette fin d'année ayant vu de nombreux records d'indices tombés, il est temps de faire un point sur la situation actuelle ainsi que sur nos attentes pour 2018.



Les chiffres de croissance sont globalement bons. La croissance profite du rebond des investissements des entreprises et des ménages ce qui favorise la création d'emploi. Les marchés actions conservent leur biais haussier.

Cependant, les chiffres d'inflation en Europe comme aux US restent faibles, bien en dessous de l'objectif de 2%. Les niveaux de valorisation restent élevés. Les banques centrales sont au pied du mur et les risques inflationnistes vont les obliger à tenir leurs engagements de hausse de taux. C'est pourtant l'effondrement des taux réels qui a soutenu les marchés sur les 30 dernières années...

Le soutien des banques centrales devrait continuer, sous réserve que l'inflation ne vienne pas entraver la politique monétaire.

L'endettement élevé et le vieillissement de la population continuent de soutenir un environnement de taux bas, d'inflation faible et de croissance faible.

L'environnement est peu rémunérateur sur les «corporates». Il nous semble donc dangereux de courir après le rendement.

En conclusion, pas d'inquiétude, mais pas d'euphorie car pas d'enthousiasme généralisé sur les marchés actions (à

l'exception des valeurs technologiques aux Etats-Unis).

La normalisation des politiques monétaires devrait être le sujet de 2018.

Nous ne craignons pas un éclatement de la bulle obligataire mais un scénario graduel de retour à la normalisation ce qui devrait tout de même peser sur les marchés obligataires.

Étant donné la bonne performance des marchés, cette année, et les niveaux de valorisation élevés nous adoptons une approche légèrement prudente et d'attente.

Il y a selon nous de nombreuses incertitudes à court et moyen terme. De plus, il nous semble peu probable que 2018 offre des rendements aussi élevés qu'en 2017.

Par Anthony Cros
CROS INVESTING



➔ ACTUALITÉ COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE BITCOIN

Le Bitcoin fait la une de tous les médias en cette fin d'année, pourtant il reste une énigme pour beaucoup. Voici les principales notions à connaître pour mieux appréhender le phénomène Bitcoin.

Qu'est-ce qu'une monnaie ?

Quelles sont les conditions pour qu'un objet (un métal, un morceau de papier, un coquillage, un certificat numérique...) inspire confiance et devienne une monnaie, c'est-à-dire un moyen de transaction et une réserve de valeur ?

Il faut qu'il soit adossé à un patrimoine dont la valeur est reconnue (les assignats de la Révolution française gagés sur les biens nationaux) ou une capacité productive (l'effort à réaliser pour se procurer un coquillage rare ou de l'or). Pour devenir une monnaie dominante, il faut en complément que l'objet soit soutenu par une puissance militaire capable de l'imposer sur un territoire donné.

Les Etats ont donc tous les moyens d'imposer une monnaie, disposant de la capacité productive et du patrimoine du pays tout en s'appuyant sur des forces militaires capables de sanctuariser l'usage de cette monnaie. De nombreuses monnaies papier furent à leur début adossées à une autre monnaie qui inspirait confiance, l'or.

L'adossement à un patrimoine (or avec l'étalon or, immobilier comme dans le cas des biens nationaux) a longtemps été privilégié, car c'est la notion de réserve de valeur de la monnaie qui était importante. Mais cette conception présente le désavantage de limiter la croissance si le patrimoine en question ne progresse pas et ne permet pas d'augmenter la quantité de monnaie en circulation.

Ainsi, le manque d'or sur un territoire qui privilégie l'or comme monnaie d'échange ou utilise une monnaie papier adossée à l'or freine le développement économique.

C'est la raison pour laquelle les Etats ont avec le temps opté pour des monnaies sans référence à l'or dont la quantité via le mécanisme de prêt bancaire pouvait augmenter en fonction du désir d'entreprendre des agents économiques (rappelons que les banques commerciales ont le pouvoir de création monétaire à l'occasion de l'octroi de prêts bancaires). Dans ce cas, la monnaie est gagée sur la création future de richesse que le système bancaire attend de celui à qui elle va octroyer un prêt en créant de la monnaie.

Qu'est-ce qu'une monnaie privée ?

Le développement des monnaies privées, non émises par une puissance étatique et coexistant avec la monnaie de

l'Etat, n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire. On pourrait citer l'exemple de l'Allemagne des années 20 dans laquelle les monnaies privées émises par des municipalités ou des entreprises se multipliaient tandis que la monnaie de l'Etat allemand était également utilisée sur le territoire.

Si un Etat accepte le développement des monnaies privées (cela peut arriver tant que leur usage demeure marginal dans la société), celles-ci peuvent inspirer confiance et prospérer dès lors qu'elles s'adossent à un patrimoine ou une capacité productive. A titre d'exemple, une entreprise peut tout à fait payer ses ouvriers en bons d'achat de produits de l'entreprise. Et rien n'empêche le salarié de donner ses bons d'achat au boulanger du quartier pour acheter des baguettes de pain. C'est alors que la monnaie privée devient monnaie à part entière.

Pourquoi le Bitcoin est une monnaie privée ?

Dans le cas du Bitcoin, la maintenance et le développement du réseau informatique Bitcoin (reposant sur la technologie blockchain) constituent la capacité productive. C'est cela qui donne de la valeur au Bitcoin. Il y a création de Bitcoins en guise de rémunération lorsqu'un informaticien met à contribution son serveur et sa capacité de codage. Il contribue à la vie du réseau par des opérations de codage/cryptage. Il y a bien rémunération d'un travail et la création d'un jeton monétaire est légitime. L'informaticien qui perçoit ces Bitcoins peut ensuite les revendre ou les utiliser pour procéder à des achats auprès de commerçants acceptant les Bitcoins.

Rappelons dans les grandes lignes le principe de la technologie Blockchain: il s'agit d'un réseau d'ordinateurs géré de manière décentralisé, où chaque participant contribue à faire vivre le réseau sans qu'une entité centrale en assure la maintenance. Des transactions peuvent avoir lieu de manière sécurisée entre les membres du réseau sans qu'un registre de transactions soit détenu par un tiers de confiance. Le registre est décentralisé et présent sur tous les serveurs du réseau.

Le Bitcoin présente donc les caractéristiques d'une monnaie privée inspirant confiance, à savoir l'adossement à une activité productive, en l'occurrence la gestion du réseau. C'est une garantie que l'émission de cette monnaie est bien liée à une création de richesse et limitée à cette création de richesse. C'est ce qui en fait sa valeur.

Le Bitcoin n'est pas la seule cryptomonnaie. Certaines entreprises de services informatiques se sont récemment financées en créant leurs propres cryptomonnaies gagées sur l'usage des services futurs de l'entreprise (vous me donnez un euro et en échange je vous donne un jeton/monnaie qui vous donnera un accès aux services de mon futur site internet).

La hausse du Bitcoin est-elle justifiée ?

Les acheteurs actuels de Bitcoin spéculent sur l'hypothèse que le Bitcoin va devenir une monnaie de référence utilisée par une part importante de la population et que la création de Bitcoin va demeurer limitée car pour l'instant le réseau qui gère le bitcoin s'est fixé cette règle (21 millions de jetons Bitcoin seront émis). Or ces deux hypothèses sont loin d'être validées.

Tout d'abord il est fort probable que de nombreux Etats, mécontents de voir une monnaie privée concurrencer leur monnaie officielle et ainsi remettre en cause leur souveraineté, décident d'interdire l'usage de cette cryptomonnaie. La Chine a déjà opté pour cette option. Rappelons que le Général de Gaulle avait interdit la détention et l'usage de l'or pour les transactions en France dans l'immédiat après-guerre.

Un Etat et sa banque centrale peuvent également reprendre le contrôle d'une cryptomonnaie. Ainsi la Suède étudie actuellement la création sous l'égide de la Banque de Suède d'une monnaie numérique basée sur la technologie Blockchain. Mais dans ce cas, il est peu probable que le nombre de jetons soit limité car c'est incompatible avec le désir de favoriser la croissance.

Ainsi la valeur du Bitcoin peut s'effondrer, soit parce que son usage grandissant conduit à son interdiction, soit parce que sa reprise en main par les autorités amène à une forte élévation du plafond d'émission.

Par Cercle France Patrimoine

➔ INVESTISSEMENTS LES MILLENNIALS, ENJEU MAJEUR POUR LES ENTREPRISES...ET VOS ALLOCATIONS !

Les Millennials (ou génération Y) représentent la génération des 15-35 ans, nés entre 1980 et 2000. Cette génération prend le pouvoir et représentera en France plus de la moitié de la population active d'ici 2020.

Première génération totalement digitale et en permanence connectée, les Millennials ont des habitudes de consommation radicalement différentes de celles de leurs aînés. Moins fidèles aux marques, ils sélectionnent à tout moment, le plus souvent sur leur smartphone, la meilleure offre en termes de réputation, qualité, prix. Ils n'hésitent pas à transformer les commerces traditionnels en simples cabines d'essayage en présélectionnant les produits sur leurs mobiles et en passant leurs achats sur les mêmes mobiles.

Regardez vos enfants et petits-enfants ! Leur consommation média est radicalement différente de la vôtre : les réseaux sociaux ont largement pris le pas sur les médias traditionnels qu'il s'agisse de TV ou presse papier. Ils privilégient par ailleurs l'expérience au détriment de la propriété.

Génération de l'économie de partage, ils se posent naturellement la question : pourquoi acheter une résidence secondaire quand on a accès à Airbnb ?

Dans un autre registre, les Millennials ont de nouvelles attentes en matière de transport : ils cherchent des véhicules connectés, électriques et même sans chauffeurs...et oui, la génération Y ne souhaite pas forcément passer le permis de conduire et posséder une voiture...Génération partage ! Dans un autre registre, les Millennials attachent une importance sans précédent à la santé et au bien-être.

Intégrer les attentes des Millennials

Les entreprises doivent également intégrer les attentes des Millennials dans leurs politiques de ressources humaines. Les structures pyramidales ne répondent plus aux attentes d'une

génération qui cherche un épanouissement personnel qui passe par plus de responsabilisation, de mobilité et une démarche sociétale accrue.

Des sociétés comme Salesforce aux USA ont accompli un effort sans précédent dans leur action philanthropique intégrant notamment le partage du temps de travail au profit d'associations et voient leurs efforts de recrutement de talents facilités. En effet, « à offre d'emploi équivalente, je choisis la société la plus engagée socialement » semble être un des nouveaux mantras des collaborateurs Millennials.

Investir sur les Millennials

Pour faire face à ces enjeux, Athymis Gestion a créé deux fonds Athymis Millennial, investi sur des entreprises internationales et Athymis Millennial Europe, investi en Europe et éligible au PEA.

Les performances de ces deux fonds valident la pertinence du thème. Athymis Millennial est à +16,5% en 2017 (performance arrêtée au 11/12/2017, performances depuis la création en juin 2016 : +21,6%) et se classe dans le top 4% de sa catégorie Quantalys.

Athymis Millennial Europe présente une performance de +14,4% en 2017 dans le top 14% de sa catégorie Quantalys (performance arrêtée 11/12/2017, performances depuis la création en juin 2016 : +11,8%).

De par l'ampleur de la révolution des usages en cours, seules les entreprises qui prennent la mesure des mutations apportées par la génération des Millennials continueront



à croître et durablement performer. N'hésitez donc pas, dans vos investissements à vous poser la question : suis-je suffisamment investi dans des entreprises adaptées à la révolution Millennial ? Si ce n'est le cas, il existe deux solutions : Athymis Millennial et Athymis Millennial Europe !

Pour plus d'information ou souscrire, contactez Philippe Remoissenet au 06 74 97 50 20.

Par Athymis Gestion

Générale de Patrimoine

Société spécialisée en gestion de patrimoine, immatriculé ORIAS n° 07 001 732, CIF n° E 001122, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.



Nous contacter

Générale de Patrimoine et Solutions
109 B Avenue Jean Lebas
59100 Roubaix
Tel : 0950651534
contact@generalepatrimoine.fr